



>> édito >> actualité

Pierre LHOPITEAU
Vice-Président de
la Chambre d'agriculture

Accès-Centre vous aide à recruter



Déclaration PAC : toujours plus de complexité

Notre agriculture traverse une crise sans précédent et nous devons faire face à un véritable harcèlement administratif. La déclaration PAC 2016, à réaliser d'ici le 17 mai, alors même que la campagne 2015 n'est pas encore bouclée, en est une illustration flagrante.

Si d'importants retards sont liés à la complexité réglementaire exceptionnelle imposée par la Commission européenne, force est de constater que l'administration centrale a été totalement dépassée, a fait preuve de peu d'anticipation et a manqué d'imagination pour simplifier.

C'est le cas concernant la gestion du registre parcellaire graphique (RPG) avec notamment la numérisation des Surfaces Non Agricoles (SNA) pour 2015 bouclée seulement ce printemps. De ce fait, les exploitants connaîtront au moment de la télédéclaration 2016 ni leurs surfaces admissibles de l'année dernière ni leur taux de Surface d'Intérêt Écologique (SIE).

Autre difficulté inadmissible en 2016 : l'impossibilité pour les exploitants d'utiliser leur logiciel de gestion parcellaire. Pourtant, cette année, la déclaration dématérialisée est généralisée et aucun dossier papier n'a été envoyé aux agriculteurs. Plus que jamais les échanges entre les outils informatiques, source d'économie et de simplification, auraient été précieux.

Une fois de plus, les exploitants et leurs organismes de conseil doivent assumer les conséquences de cette gestion calamiteuse. Dans ce contexte de complexité, vous pouvez compter sur les services de la Chambre d'agriculture pour vous accompagner dans votre déclaration.

Service proposé gratuitement par la Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir, Accès Centre est une bourse d'emplois agricoles dont le rôle est de favoriser le rapprochement entre vos offres d'emploi qualifié en CDI et CDD, et les candidats à la recherche d'un poste en agriculture.

Les profils recherchés

Accès Centre propose environ 150 postes permanents ou temporaires chaque année.

En Eure-et-Loir, les offres en CDI concernent principalement des postes qualifiés polyvalents, nécessitant de multiples compétences : conduite des engins agricoles, réglages et entretien des matériels, entretien des bâtiments. Les offres en CDD (contrats temporaires, essentiellement saisonniers) concernent principalement des postes nécessitant des compétences ou aptitudes en conduite de matériels agri-



coles et au minimum la conduite de tracteur avec benne.

Accès Centre suit également 250 candidats chaque année (en recherche d'un CDI ou CDD). Ces candidats possèdent majoritairement un « profil » agricole, suite à une formation de type Bepa, Bac pro, Btsa... et/ou grâce à une première expérience en exploitation.

Recruter avec Accès-Centre

Pour utiliser les services d'Accès Centre il vous suffit de compléter la fiche d'offre d'emploi en ligne sur le site de la Chambre d'agriculture, rubrique : trouver un emploi ou un salarié. Votre offre d'emploi sera diffusée sur nos sites partenaires : Asavpa, Pôle emploi,...

Les candidats intéressés contactent Accès Centre, qui leur transmet vos coordonnées si le profil correspond.

Vous pouvez à tout moment modifier, suspendre, retirer votre offre d'emploi.

Contact : Daniel Lazier 02 37 24 45 64

Participez au Forum de l'emploi en Agriculture

Jeudi 19 mai 2016, de 9h à 12h, la Chambre d'agriculture co-organise avec Boostemploi du Conseil départemental, Pôle emploi et l'Association des salariés Agricoles le Forum de l'emploi en Agriculture. Profitez de cet événement pour recruter vos futurs collaborateurs. Envoyez-nous au plus tôt vos offres d'emploi qualifié en CDI et CDD qui seront présentées au forum. Vous pouvez également réserver votre stand.

>> sommaire

Rouille jaune, soyez vigilant !	2
DUERP : obligation et mode d'emploi	2
Déclaration Pac 2016	3
Pommes de terre : la gamme s'élargit	4

● Enregistrez vos travaux facilement avec Mes p@rcelles



Les travaux dans les champs ont repris. Pour gérer votre parcellaire, votre fertilisation, vos interventions, vos stocks d'intrants et éditer vos documents réglementaires... en toute simplicité et en toute sécurité, optez pour notre carnet de plaine sur Internet. L'équipe Mes p@rcelles vous reçoit en rendez-vous individuel pour découvrir l'outil et vous propose des formations pour sa prise en main. Appelez nous dès maintenant !
Contact : Equipe Mes p@rcelles
02 37 24 46 00.

● Circuits de proximité

Le 4^{ème} salon « Du Terroir dans l'assiette ! », co-organisé par la Chambre d'agriculture, la CCI, la Chambre de Métiers et l'association Terres d'Eure-et-Loir, mettant en relation les producteurs locaux avec des professionnels de l'alimentaire aura lieu lundi 13 juin de 14h à 17h à la Maison de l'Agriculture à Chartres dans le cadre des Rencontres Agro-Filières. Les agriculteurs qui souhaitent développer la vente de leurs produits en circuits courts sont invités à participer sur inscription avant le 15 avril.
Contact : Aurélie Toutain
02 37 24 45 36 .

● Employeurs, investissez dans la formation de vos salariés

La Chambre d'agriculture et l'Association des salariés agricoles (Asavpa) proposent quatre formations pour vos salariés au printemps :

- Obtenir le Certiphyto / DEA en grandes cultures les 25 et 26 mai 2016.
- Réglages et entretien des moissonneuses batteuses les 26 et 27 mai 2016.
- Sélection : création d'une variété / céréales en juin 2016.
- Améliorer l'efficacité des traitements phyto le jeudi 2 juin 2016.

Contact : Daniel Lazier
02 37 24 45 64.

Rouille jaune soyez vigilant !

Même si la rouille jaune s'est faite plus discrète l'an dernier, l'absence d'hiver avec des températures douces et la présence d'humidité place 2016 comme une année à risque.

Actuellement, nous observons déjà, aussi bien en parcelles agriculteur que dans nos essais, des symptômes sur les variétés sensibles en blés tendre et dur et en triticale.

Les conditions climatiques des prochaines semaines seront les facteurs déclenchant de la maladie sur les variétés sensibles : températures moyennes autour de 10 à 16°C et présence d'humidité (rosée matinale..) sont les deux paramètres aggravants.

Depuis l'arrivée d'une nouvelle race nommée Warrior, les conditions de développement de la maladie sont moins dépendantes de l'intensité lumineuse (temps couvert ou ensoleillé). Cette race est également assez agressive, la propagation est très rapide et se maintient très longtemps tout au long du cycle du blé.

Observez très régulièrement vos parcelles

Les variétés sensibles sont à observer en



Les pustules de rouille jaune sont allongées.

priorité en blé tendre : Adhoc, Alixan, Allez-y, Altigo, Hyfi, Hystar, Hysun, Hywin, Laurier, Lyrik. En blé dur : Lumitur, Miradoux, Plussur et Relief ainsi que l'ensemble des variétés de triticale. Les produits efficaces sont ceux à base de triazole. Les matières actives appartenant à la famille des SDHI sont inefficaces. Les strobilurines sur rouille jaune déclarée sont sans effet.

Contact : Patricia Huet
02 37 24 45 55

Le document unique d'évaluation des risques professionnels : obligations et mode d'emploi

Le DUERP est obligatoire pour toutes entreprises employant des « travailleurs » quel que soit leur statut (stagiaires, apprentis, saisonniers, permanents...). Le défaut d'un DUERP ou de sa mise à jour (au moins une fois par an) peut entraîner des conséquences en matière de responsabilité pour l'employeur (civile/pénale).

Un outil pour inventorier et identifier les risques et proposer des mesures de prévention

Il n'y a pas de support type, l'essentiel étant d'avoir analysé tous les risques potentiels dans chaque unité de travail/poste de travail, d'analyser les mesures préventives existantes (individuelles/collectives) et d'envisager, si nécessaire, des mesures préventives (individuelles/collectives) à mettre en œuvre afin d'éviter la réalisation du risque.

La chambre d'agriculture vous accompagne dans cette démarche

La Chambre d'agriculture s'est investie depuis plusieurs années pour apporter un accompagnement dans cette démarche. Elle propose une formation collective « élaborer le document unique ensemble ». La prochaine formation aura lieu les 1^{er} et 8 juin 2016 à Chartres.

La Chambre d'agriculture propose également un accompagnement individuel. Le DUERP est réalisé par le conseiller prévention des risques. Suite à la visite de l'exploitation il élabore le document unique, le plan d'actions et de prévention et effectue le pointage des affichages obligatoire.

Contact : Nathalie Boulay
02 37 24 45 37

Une Déclaration PAC 2016 100% Internet

Télédeclarez en toute sérénité avec la Chambre d'agriculture.

Si l'année 2015 a marqué le début de la nouvelle PAC, intégrant de nouvelles règles (Surfaces Non Agricoles, Surfaces d'Intérêt Ecologique, admissibilité, prorata, nouvelles aides...), peu d'évolutions réglementaires auront lieu en 2016. Cependant la nouvelle campagne débute alors que la précédente n'est toujours pas clôturée. Une nouveauté technique importante apparaît cette année : le ministère de l'Agriculture s'est engagé dans une démarche « zéro papier », toutes les déclarations PAC se feront obligatoirement par Internet.

Déclaration des SIE et SNA, soyez vigilants

Le respect des obligations liées au versement des aides, notamment la diversité des assolements et la présence de Surfaces d'Intérêt Ecologique (SIE), demeure et sera vérifié pour toutes les exploitations sur la base de leur déclaration PAC. Dans le cadre de la BCAE 7 «Maintenance des particularités topographiques» de la conditionnalité des aides, certains éléments topographiques (principalement les haies d'une largeur maximum de 10 m et les bosquets et mares d'une superficie comprise entre 10 et 50 ares) présents sur les exploitations au 1^{er} janvier 2015 doivent être maintenus.



Une équipe mobilisée pour vous accompagner dans la réalisation de votre déclaration PAC.

Ces éléments font partie, avec les forêts, fossés, etc des Surfaces Non Agricoles (SNA). Avant votre déclaration PAC 2016, il faut absolument vérifier que les tracés des SNA 2015 sont exacts et qu'elles sont correctement nommées. L'administration a réalisé les tracés à partir des photos

aériennes de 2012. Aussi certains éléments ont pu évoluer ou l'administration a pu faire une erreur d'interprétation. Lors de la validation de votre déclaration PAC, vous validerez tous ces tracés. Il est donc indispensable de vérifier leur exactitude et de signaler toute apparition ou disparition de Surface Non Agricole.

Attention, cette année la période de déclaration revient sur la période habituelle. Vous avez jusqu'au 17 mai pour valider votre déclaration PAC sur Internet.

La Chambre mobilisée pour vous accompagner

Vous vous interrogez sur cette nouvelle réglementation, vous avez des doutes sur la manière de procéder, vous ne bénéficiez pas d'un accès internet et souhaitez être accompagné, l'équipe Déclaration PAC de la Chambre d'agriculture, forte de son expérience et de ses compétences dans ce domaine, organise des rendez-vous dans ses antennes et vous propose :

- **Un conseil personnalisé** : un conseiller traite de A à Z la télédéclaration avec vous jusqu'à la signature électronique.

- **Un gain de temps** : grâce à l'expertise des conseillers, la mise à jour de vos îlots PAC et le dessin des parcelles culturales ne sera plus un problème !

- **Un accompagnement au respect des exigences PAC** : respect du taux de SIE, diversité d'assolement et déclaration des aides spécifiques (AB, MAEC,...).

- **Le choix du lieu** : Chartres, Vernouillet, Miermagne, La Chapelle du Noyer (dans la limite des places disponibles).

- **Des conseillers spécialisés.**

- **Tarif** : Facturation au temps passé : 92,50 € HT /heure.

Prenez rendez-vous dès maintenant :

Contact : Hélène Murie

02 37 24 45 31, pour les sites de Chartres, Châteaudun et Vernouillet
Amandine Roux 02 37 53 44 30, pour le site de Miermagne

● La Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir se dote d'un nouveau site internet



Depuis le 7 mars, les agrinautes euréliens l'auront remarqué, le site internet de la Chambre a fait peau neuve. Totalement remodelé, vous y trouverez les informations sur l'agriculture du département, sur les actions de votre Chambre et toujours plus d'informations techniques et réglementaires. www.eure-et-loir.chambagri.fr
Contact : Stéphanie Maisons
02 37 24 45 89.

● Pas de réductions de volumes en Beauce centrale en 2016

Un été sec et une recharge faible cet hiver se traduisent par une baisse moyenne de 97cm de la nappe sur le secteur Beauce Centrale. Cependant, le niveau actuel reste suffisant pour qu'il n'y ait pas de réduction du volume prélevable pour l'irrigation en 2016 en Eure-et-Loir (coefficient annuel = 1).

Les irrigants de Beauce Blésoise (41) ne seront pas restreints non plus, contrairement à ceux des secteurs Est de la nappe (45 et 77) : coefficients 0.63 pour le Fusain et 0.96 pour le Montargois.

Contact : Francis Golaz
02 37 24 45 35.

● A noter dans vos agendas

Les prochaines Rencontres Agro-Filières auront lieu lundi 13 juin 2016.

Au programme :

- 14h : Rencontre entre agriculteurs, artisans, industriels, services et commerçants de l'Agro Filière du département,

- 18h à 20h : Universités du soir « Artisans de l'agriculture de demain »

Contact : 02 37 24 46 52

>> En bref

● Conférence sur le jardinage écologique le 19 avril

Dans le cadre des actions menées par la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir sur le bassin versant de l'Ozanne, l'ensemble des acteurs non agricoles du secteur se mobilisent et organisent une soirée conférence sur le thème du jardinage écologique le mardi 19 avril 2016 à 20h à la salle récréative d'Yèvres.

Cette conférence sera animée par Alain Baraton, jardinier en chef du château de Versailles. Ce dernier, notamment connu pour être chroniqueur jardin sur France-Inter et France 5, est aussi auteur de nombreux ouvrages sur les thèmes du jardinage, des plantes et des arbres. La participation à cette conférence est libre et gratuite.

Contacts : Sébastien Sallé
02 37 24 45 61.

● Vivez le printemps à la ferme avec Bienvenue à la Ferme



Du 2 avril au 5 juin, 9 agriculteurs d'Eure-et-Loir adhérents au réseau Bienvenue à la Ferme ouvriront les portes de leurs exploitations dans le cadre du Printemps à la Ferme.

Au programme, portes ouvertes, découverte des animaux de la ferme, marchés, balades en calèches, fabrication de pain...

Les traditionnelles journées « Portes Ouvertes Bienvenue à la Ferme » auront lieu le week-end du 17 avril. Retrouvez le programme complet sur www.printempsalaferme.com

Contact : Aurélie Toutain
02 37 24 45 36.

Pommes de terre : la gamme s'élargit

La panoplie des fongicides pour la pomme de terre s'est encore enrichie pour 2016 avec pas moins de cinq nouvelles spécialités commerciales. La gamme s'étoffe également sur les autres postes de l'itinéraire technique : désherbage, défanage...

Une campagne 2015 atypique

Alors que 2014 avait été marquée par une pression mildiou précoce et intense, la maladie a déserté la plaine l'été dernier. Les conditions climatiques ont, au contraire, été propices à l'Alternaria. Face à ces conditions inédites, plusieurs questions se posent : quels fongicides sont les plus appropriés ? faut-il continuer à gérer la maladie quand il fait 30-35°C ?

Côté insectes nuisibles, le vol des pucerons (principalement *Myzus persicae*) a fait un bond spectaculaire la 3^{ème} semaine de juin, conduisant de nombreux producteurs à intervenir pour la seconde fois sur des insectes qui, en année normale, ne nécessitent qu'un seul traitement, voire aucun.

Un marché phyto très dynamique

2015 avait déjà vu apparaître de nombreuses nouveautés : Revus top, Profilux, Leimay, Zampro MZ, Pack Puissance 3... Associations d'anciennes molécules



déjà existantes ou réelles innovations, il n'en reste pas moins que de nombreux bidons sont restés dans le local phyto. En 2016 des nouveautés fongicides sont encore arrivées sur le marché : Rémitline Flex, Kunshi, Banjo Forte, Alkazar, Kix... Or il convient, pour prévenir l'apparition de résistances, d'alterner les familles chimiques. Comment s'y retrouver dans cette panoplie de produits ? Le désherbage et le défanage voient arriver Proman, Toutatis damtech et Beloukha : ces produits méritent-ils d'être intégrés aux programmes ?

Le Fongi-Flash Pommes de terre, un allié indispensable

En 2015 les abonnés au Fongi-Flash pommes de terre ont été guidés semaine après semaine sur les choix très particuliers à faire : après un début de campagne plutôt classique, la fréquence de traitement s'est ralentie dès la mi-juin pour les parcelles en végétation stabilisée. Les observations sur le terrain, complétées par les données issues de l'outil d'aide à la décision Miléos, ont permis aux producteurs adhérents d'économiser 3 à 4 interventions fongicides en moyenne, en suivant les préconisations détaillées dans le Flash.

Contact : Anne-Lucie Tessier
02 37 24 45 58

Guillaume MARIE, un producteur convaincu

Exploitant sur la commune de Néron, Guillaume produit des Agata, des Amandine et des Annabelle. « J'adhère au Fongi-Flash pommes de terre depuis son lancement en 2013. Le principal intérêt est la régularité des informations que l'on reçoit : on sait que tous les mardis le flash arrive. De plus ça nous donne des alertes, très pratiques quand on a d'autres cultures à s'occuper. Enfin c'est un conseil indépendant, dans l'intérêt du producteur. »

En pratique

Le Fongi-Flash pommes de terre est envoyé tous les mardis, de fin-avril à début-août. Tous les producteurs, sous contrat ou indépendants, Global Gap ou non, peuvent s'abonner au Fongi-Flash. Vous y retrouverez les stades, physiologie, azote, maladies, ravageurs, irrigation ainsi que des informations réglementaires. La Chambre d'agriculture organise une réunion de bilan de campagne, achats de morte saisons pour les abonnés au Fongi-Flash. Tarif producteurs 2016 = 168,50 € HT. Inscription sur simple appel ou par mail al.tessier@eure-et-loir.chambagri.fr